

pour l'importation, la valeur ainsi fixée étant supposée être la valeur marchande raisonnable, nonobstant toute autre disposition de la loi des douanes.

Et maintenant nos amis d'en face essayent de s'esquiver, parce qu'ils s'aperçoivent que leur situation est précaire. Ils se rendent compte que cet arrêté du conseil a nui aux Provinces maritimes et maintenant chaque fois qu'ils en ont l'occasion ils s'esquivent et disent: "Nous avons imposé ce droit sur le sucre raffiné, par conséquent cela ne visait pas les importations de Cuba." Mais je tiens à vous dire, monsieur le président, que l'île de Cuba est disposée à nous expédier du sucre raffiné. Elle s'est aperçue qu'elle ne pouvait pas nous expédier rien que du sucre brut; aussi elle a établi des raffineries et elle était tout disposée à nous vendre du sucre brut ou raffiné. Elle a dit à notre bon ami M. Macdonald qu'elle était disposée à commencer avec nous si nous voulions la traiter comme il faut, mais au lieu de lui faire des concessions le ministère a imposé le règlement que vous savez. L'honorable député de Gloucester (M. Veniot) fera consigner, ce soir, s'il en a le temps, la quantité de sucre qui s'expédiait avant l'adoption de ce règlement et ce que l'on a reçu après. Il prouvera que les expéditions ont considérablement diminué. C'est une chose que tout le monde sait.

Que voyons-nous ensuite? Il en a été question à la chambre des Communes. Notre bon ami de Weyburn (M. Young) en a parlé dans ses assemblées le 7 novembre 1932. Voici, comme est rapporté au hansard, le dialogue qui a eu lieu entre le premier ministre et lui.

Le très hon. M. BENNETT: C'était une prescription du traité et le ministre ne pouvait la modifier. L'honorable député le sait assurément.

M. YOUNG: Quel avantage en retirerait le producteur de betteraves?? C'est du sucre brut qu'il devait vendre.

Le très hon. M. BENNETT: Cela a empêché l'importation de sucre cubain.

Que les honorables députés d'en face veulent bien le noter. Quelle a été la déclaration du premier ministre du Canada parlant dans cette assemblée, et disant que l'arrêté en conseil en question empêchait l'importation du sucre cubain. Quelle meilleure autorité pourrions-nous invoquer? Qui était mieux autorisé pour renseigner nos cultivateurs?

M. STEWART (Lethbridge): Pourriez-vous changer cela?

M. MacLEAN: Certainement. Donnons en l'avantage; nous l'aurons bientôt—et nous aurons vite fait de le changer; cela ne fera pas de tort aux raffineurs ni aux cultivateurs de betteraves.

[M. MacLean.]

M. POULIOT: Vous ne pouvez changer le discours du premier ministre.

M. MacLEAN: Qu'est-ce que le ministère actuel a fait relativement à l'organisation du marché des pommes de terre au lieu d'aider les cultivateurs de l'est du Canada? Le ministre de l'Agriculture vient de nous parler des merveilles accomplies par l'accord impérial, mais dans quel état les cultivateurs de pommes de terre se trouvent-ils à la suite de cet accord. En ont-ils profité? Les pommes de terre de tous les pays d'Europe trouvent là-bas un marché, mais non pas celles du Canada. Pourquoi n'a-t-il pas su faire profiter nos cultivateurs de pommes de terre de cet accord? Non, on n'a jamais pensé à eux en revisant ces conventions, et malgré cela nos collègues d'en face louangent ces accords et disent au public quels merveilleux avantages les cultivateurs en ont retirés. Je blâme le ministère actuel de n'avoir rien fait, sous le régime de ces accords impériaux, pour les cultivateurs de pommes de terre de l'est du Canada. Et d'un. Ensuite, je blâme le Gouvernement de ne pas avoir essayé d'améliorer nos rapports commerciaux avec l'île de Cuba. Je le blâme d'avoir adopté cet arrêté du conseil qui a empêché l'importation du sucre cubain. Troisièmement, avec sa loi d'organisation du marché, il a ruiné le marché des cultivateurs de pommes de terre de l'Est. Que dit le président de la commission? Il a démenti la déclaration qui lui a été attribuée, mais, d'après le *Mail and Empire*, il aurait dit que la commission avait empêché, durant cette saison de faire venir pas moins de 700 wagons de pommes de terre des Provinces maritimes dans l'Ontario et dans la ville de Toronto.

Un hon. DEPUTE: C'est honteux.

M. MacLEAN: Certains de nos collègues disent que c'est honteux. Oui c'est absolument honteux qu'un membre de la commission, payé par le Gouvernement et qui est supposé être impartial...

L'hon. ROBERT WEIR: Le Gouvernement ne paie pas le président.

M. MacLEAN: Les cultivateurs le font; c'est ce qui est le pire. On exige des cultivateurs une taxe de 2 p. 100 pour payer ces messieurs et au lieu d'être impartial ce personnage a fait, paraît-il, la déclaration que j'ai citée. Peut-être est-il dans les tribunes ce soir, mais peu m'en chaut. Il est possible qu'il donne un démenti, mais je ne crois pas que le *Mail and Empire*, de Toronto, ce soit trompé en lui attribuant cette déclaration, d'après laquelle les Provinces maritimes ont perdu la vente de 700 wagons de pommes de terre dans